

# Bachelier en ergothérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SCIENCES DE L'ERGOTHERAPIE 5 - ERGOTHERAPIE PEDIATRIQUE			
Ancien Code	PAEG2B95ERG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XAER2950		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	44 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Bruno PLUMAT</b> (bruno.plumat@helha.be) <b>Audrey GONZALES</b> (audrey.gonzales@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement intégrée vise le développement de la connaissance globale de l'enfant et des pathologies pouvant l'affecter; et ce dans le but d'amener les étudiants à concevoir des interventions ergothérapeutiques adaptées. Cette démarche permettra à l'étudiant de faire le lien entre les cours professionnalisants et les pratiques de terrain.

Les étudiants seront mis en situation d'accompagnement thérapeutique afin de valider la démarche et l'acquisition des concepts vus aux cours théoriques. Dans ce sens, l'étudiant sera amené à comprendre le fonctionnement de l'enfant sain et de l'enfant pathologique dans des contextes de vie différents.

Au travers de présentations de vignettes cliniques, l'étudiant sera guidé dans la conception de son raisonnement clinique sur bases des éléments théoriques, des éléments méthodologiques didactiques et au travers de l'analyse des modèles abordés en pédiatrie.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

**Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

**Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique

**Compétence 4 Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**

- 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapeutique et formuler les objectifs s'y rapportant
- 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- 4.5 Prévoir l'évaluation du processus d'intervention ergothérapeutique

**Compétence 5 Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

**Compétence 6 Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**

- 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable :

- (1) d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui sous-tendent la participation occupationnelle;
- (2) d'identifier et d'expliquer les facteurs pathologiques initiaux qui sous-tendent la restriction de participation;
- (3) d'identifier et d'expliquer les différentes composantes des modèles théoriques;
- (4) d'établir le processus ergothérapeutique en pédiatrie sur base de vignette clinique;
- (5) de concevoir des interventions éducatives et thérapeutiques:
  - réfléchies en termes de compétences, objectifs et objectifs spécifiques,
  - se référant à des méthodes d'apprentissage et/ou de rééducation incluant un processus d'évaluation

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B95ERGA	Méthodologie 4 - PTA en pédiatrie	10 h / 1 C
PAEG2B95ERGB	Ergothérapie pédiatrique : théorie et TP	34 h / 2 C

### Contenu

Contenu théorique: identité occupationnelle et développement ordinaire de l'enfant, diagnostic et prévention, développement pathologique: troubles sensoriels, troubles neuro-moteurs, troubles intellectuels, polyhandicap, Trouble du Spectre Autistique, Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité, trouble de la coordination, syndromes génétiques, troubles de l'oralité.

Contenu méthodologique: modèles et approches spécifiques à la pédiatrie, contexte de prise en charge, guides méthodologiques.

### Démarches d'apprentissage

Lors de cette UE intégrée, l'étudiant sera amené à :

- Comprendre les liens entre le développement des fonctions sensori-motrices et l'activité selon l'âge.
- Identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui sous-tendent la participation sociale (C4.1/C4.4)
- Établir le processus ergothérapeutique en pédiatrie sur base de vignettes cliniques (C1.4/C1.6/C4.3/C4.4/C6.2).
- Distinguer les approches bottom-up des approches top-down.
- Développer sa démarche d'observation clinique .
- Connaître quelques évaluations utilisées en pédiatrie.
- Faire le lien avec le cours d'évaluations en ergothérapie
- Identifier et expliquer les facteurs pathologiques initiaux qui sous tendent la restriction de participation (C1.1/C4.1/C6.1)
- Identifier et expliquer les différentes composantes des modèles et approches en ergothérapie pédiatrique (C4.2)
- Comprendre et exploiter la notion du jeu chez l'enfant.

Pour y parvenir, dans un premier temps au Q1, les contenus théoriques reliés à l'ergothérapie en pédiatrie seront proposés.

Dans un second temps au Q2, les étudiants seront amenés à mettre en place une séance de prise en charge lors des séances de travaux pratiques, et ce en sous-groupes. Cette étape se fera sur base:

- \*d'apports d'expériences professionnelles dans les différents domaines d'interventions: Occupations-Enfants-Environnements par les intervenants de cette UE;
- \*de la présentation de vignettes cliniques sur lesquelles les étudiants amèneront leurs réflexions en sous-groupes;

En parallèle, des contenus théoriques sur la méthodologie de prise en charge seront dispensés.

Lors des séances de travaux pratiques, les plans d'interventions seront présentés par les étudiants et ce en favorisant les échanges entre eux.

Finalement, un travail écrit individuel sera réalisé sur base d'un canevas méthodologique favorisant la réflexion et la

prise de recul relatives à cette UE.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Supports disponibles sur connectED et disponibilité des intervenants

## Sources et références

Alexandre, A., & Al. (2010). L'ergothérapie en pédiatrie. Collections ergothérapies, ANFE/Solal.  
Ferland, F. (2003). Le modèle ludique. Les Presses Universitaires de Montréal.  
Albaret, J.-M. (2013). Troubles de l'écriture chez l'enfant. De Boeck/Solal.  
Dalla Piazza, S. (2011). Maladresses et dyspraxies de l'enfant. L'Harmattan.  
Mazeau, M., & Pouhet, A. (2014). Neuropsychologie et troubles de l'apprentissage chez l'enfant. Elsevier Masson.  
Samier, R. (2021). Le développement cognitif par le jeu. Dans Comprendre l'importance du jeu pour renforcer les fonctions cognitives exécutives (Alta Communication). Tom Pousse.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PPT, Vidéos, Matériel didactique de pratique professionnelle, dossiers professionnels, guide méthodologique.  
Ces supports sont disponibles sur Connected et/ou accessibles pendant les cours.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Les points attribués dans cette UE intégrée sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

1/ un examen écrit sera organisé au Q1 sur base des contenus théoriques vus en ergothérapie pédiatrique (40% des points).

2/ un travail écrit individuel sera à remettre à la fin du Q2. Ce travail sera basé sur les travaux pratiques réalisés en méthodologie et ergothérapie pédiatrique (30 % des points).

3/ Finalement, un examen écrit intégratif sera organisé à la fin du Q2 (30 % des points).

Cet examen écrit reprendra l'ensemble des contenus vus et abordés en ergothérapie pédiatrique et en méthodologie. Cette épreuve sera destinée à mettre en évidence les connaissances et les compétences de l'étudiant dans la mise en place d'une intervention en ergothérapie pédiatrique.

--

A la fin du Q2, si l'étudiant obtient une note finale pour l'UE strictement inférieure à 10/20, l'évaluation du Q3 sera alors composée d'un examen écrit reprenant les contenus théoriques du Q1 (70% des points) et de la remise d'un travail écrit intégratif et individuel sur base d'une nouvelle vignette clinique (30% des points).

--

Lorsqu'un étudiant aura dépassé 1 absence injustifiée (sans motif légitime ou sans certificat médical) lors des travaux pratiques, il sera sanctionné de deux points négatifs sur la note finale de l'UE pour chaque TP supplémentaire avec absence injustifiée.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	30	Trv	30
Période d'évaluation	Eve	40	Exe	30	Exe	70

Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

## Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

## **5. Cohérence pédagogique**

La théorie abordée dans le cadre des cours de pédiatrie sera illustrée et soutenue dans le cadre du cours de méthodologie. Les mises en situation pratique dans les deux AA favoriseront les développements des compétences de l'étudiant afin de le préparer à la mise en place d'une prise en charge efficiente et réfléchie dans le cadre de la pédiatrie.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).